

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
Du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée
- Tanger -



المملكة المغربية



وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
غرفة الصيد البحري المتوسطية
- طنجة -

N°699/24

Tanger, le 04/10/2024

Communiqué

La Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée exprime son profond mécontentement à l'égard de la décision rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne, qui porte atteinte aux relations économiques anciennes et privilégiées entre l'Union Européenne et le Royaume du Maroc. Ces relations, fondées sur un partenariat de longue date, ont toujours reposé sur une coopération étroite et une compréhension mutuelle. Les accords sur l'agriculture et la pêche maritime ont contribué à les renforcer grâce à un engagement solide et des efforts conjoints des acteurs marocains. Ces derniers ont fait preuve d'une grande flexibilité pour s'adapter aux exigences de ce partenariat, en attendant un engagement similaire de la part européenne.

La récente décision représente une menace directe pour la confiance des acteurs marocains, qui ont consenti des concessions majeures afin de renforcer leurs relations avec le marché européen. Mettre en doute l'accord agricole entre l'Union Européenne et le Maroc, qui constitue une pierre angulaire de la coopération durable et équilibrée dans ce domaine, est inacceptable et menace de porter atteinte aux fondements des stratégies de coopération réussies au fil des ans.

Alors que les deux accords avaient atteint une phase avancée de mise en œuvre réussie, cette décision, injuste, reflète un parti pris évident et ne correspond pas à l'esprit du partenariat historique entre les deux parties. Elle compromet la crédibilité de l'Union Européenne et son engagement envers ses obligations vis-à-vis du Royaume du Maroc.

À cet égard, la Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée réaffirme son soutien total à la position du Royaume du Maroc, qui rejette cette décision et la considère non contraignante, en particulier en ce qui concerne les accords sur l'agriculture et la pêche maritime. Elle souligne également que le Royaume du Maroc n'acceptera aucun accord ou document juridique qui porterait atteinte à son intégrité territoriale ou à sa souveraineté.

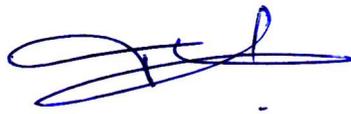
La Chambre Méditerranéenne, dans le cadre de la diplomatie parallèle et en tant que fondatrice de la Commission Mixte hispano-marocaine et européenne, se dit déterminée à clarifier la position de l'État marocain concernant cette décision partielle, tout en s'engageant à poursuivre les partenariats stratégiques et à en garantir la continuité dans un cadre gagnant-gagnant, avec un respect total de la souveraineté nationale marocaine.

La Chambre appelle également l'Union Européenne à assumer ses responsabilités internationales et à garantir la continuité du partenariat historique entre les deux parties, renforçant ainsi les intérêts communs et soutenant les stratégies futures importantes.

Enfin, la Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée rassure les acteurs des secteurs de l'agriculture et de la pêche maritime que le gouvernement marocain, sous les directives de Sa Majesté le Roi, restera pleinement engagé à protéger leurs intérêts. Elle demeurera vigilante face aux répercussions potentielles de cette décision biaisée, tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger l'économie nationale et assurer la continuité du développement.

Président

de Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée



signé : Mounir ADDARRAZ

